

**Résolution adoptée à l'unanimité des organisations
syndicales siégeant en CT des DDI
Le 7 février 2017**

CONTRE

la poursuite des expérimentations de fusion de SG de DDI,
préfigurant le basculement des agents sur le BOP 333 et le
transfert à terme en préfecture

CONTRE

**le décroisement individuel des agents assurant les missions
sécurité routière au 1er janvier 2018,** préfigurant la
disparition des compétences techniques mobilisables et le transfert
des missions en préfecture

CONTRE

**la poursuite, en l'état, du Plan d'Action Interministériel
CCRF,** portant les germes d'une plus grande désorganisation de
l'exécution des missions sans répondre à aucune problématique

Résultat du vote

POUR l'adoption de cette résolution : FO – UNSA – CGT - CFDT